



# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 .....</b>	<b>6</b>
<b>L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. L'Université Robert Schuman	6
2. Le Service Commun de la Documentation	8
2.1. Conditions particulières de la création. ....	8
2.2. Les statuts du SCD .....	8
2.3. Les dix bibliothèques composant le SCD. ....	9
2.4. Données globales sur le Service Commun de la Documentation .....	12
2.4.1..... Budget	12
2.4.2..... Ressources humaines	13
2.4.3..... Informatisation et catalogues	14
2.4.4..... Les collections	15
2.5. Le SCD après dix ans d'existence : bilan des atouts et des contraintes	17
<b>PARTIE 2 .....</b>	<b>20</b>
<b>LA DOCUMENTATION DE LANGUE ALLEMANDE A L'UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN .....</b>	<b>20</b>
1. Etat des lieux des ressources par bibliothèque composante	20
2. Etat des lieux des besoins	22
2.1. L'analyse des enseignements .....	22
2.2. Les axes de la recherche.....	25
2.3. Entretiens .....	27
<b>PARTIE 3 .....</b>	<b>29</b>
<b>UN PROJET A L'ECHELON DES BIBLIOTHEQUES JURIDIQUES ET DU DROIT ALLEMAND .....</b>	<b>29</b>
1. Les bibliothèques juridiques	29
1.1. Présentation ; choix des acquisitions.....	29
1.2. Historique des collections de droit comparé et droit allemand. ....	30
1.3. Etat des collections de langue allemande .....	31
2. Pourquoi valoriser les ressources de langue allemande ?	33
3. Les acteurs locaux et transfrontaliers du projet	35

3.1. La BNUS .....	35
3.2. EUCOR .....	36
3.3. L'Universitätsbibliothek de Fribourg. ....	37
<b>PARTIE 4 .....</b>	<b>39</b>
<b>METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE VALORISATION DU DROIT ALLEMAND AU SCD.....</b>	<b>39</b>
1. Description des actions à mener	39
2 Les étapes de la réalisation	41
2.1 Formaliser l'état des collections : élaboration d'un dossier .....	41
2.2 Présenter le dossier d'état des collections en commission des sites juridiques .....	43
2.3 Définir des objectifs et les valider .....	44
2.4 Mise à niveau du fonds de droit allemand de la Bibliothèque du Département des Recherches .....	45
2.5 Désherbage des magasins de la bibliothèque de la Faculté. ....	49
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>53</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX .....</b>	<b>54</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>55</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>58</b>

## ***Remerciements***

Je remercie Mesdames Mondon et Reymond pour leur soutien chaleureux et leurs encouragements ;

l'ensemble de l'équipe du Service Commun de la Documentation de l'Université Robert Schuman ;

Monsieur Sühl-Strohmenger et Madame Schneider pour l'accueil reçu à l'Universitätsbibliothek de Fribourg (Allemagne);

Monsieur Günter F.Paschek, Directeur de la Bibliothek für Rechtswissenschaft ;  
enfin, les enseignants et doctorants qui m'ont fourni de précieux renseignements :  
Madame Leblois-Happe, Centre de Droit privé fondamental, Chargée de politique documentaire

Monsieur Olivier Jouanjan, Directeur de l'Ecole Doctorale

Monsieur Jochen Bauerreis, Responsable du magistère

Madame Sabine Urban, Professeur, IECS

Madame Mayrhofer, Maître de conférences, IECS

Monsieur Olivier Berg, doctorant en co-tutelle

Monsieur Félix Braun, doctorant, Bibliothek für Rechtswissenschaft de Fribourg

## ***Introduction***

Le Service Commun de la Documentation de l'Université Robert Schuman (Strasbourg III) réunit dix bibliothèques fortement insérées dans le tissu universitaire. Les pôles disciplinaires de la troisième université strasbourgeoise sont le droit, les sciences politiques et l'économie.

Le projet développé ici est né d'un constat. Le SCD dispose à travers toutes ses unités documentaires d'importantes collections de langue allemande. Or celles-ci sont mal connues faute de vision globale.

Mon travail a consisté, dans une première étape, à analyser les ressources à travers le prisme transversal que constitue une langue : dans le cas présent, la langue allemande. Il s'est agi de considérer le SCD comme une seule entité documentaire. Une seconde étape fut de recenser les besoins au niveau de toute l'Université. Je me suis appuyée pour cela sur le contenu des programmes d'études et sur de nombreux entretiens.

Du rapprochement des deux groupes de données s'est dégagé un projet centré sur les trois bibliothèques juridiques du Service Commun : la Bibliothèque du Département des Recherches, la Bibliothèque de la Faculté , la Bibliothèque Huet-Weiller.

Il s'inscrit dans une triple logique de coopération : au sein du SCD ; à l'échelon local ; dans le cadre du réseau transfrontalier EUCOR.

Il tend à fournir la preuve qu'un projet portant sur les collections peut se révéler un vecteur de communication et d'échanges.

# **Partie 1**

## **L'environnement**

### **1. L'Université Robert Schuman**

L'Université Robert Schuman a été créée en 1968 suite à la loi d'orientation, en même temps que ses homologues Strasbourg I et II (Université Louis Pasteur et Université Marc Bloch). Elle s'est constituée autour de la Faculté de Droit, de création ancienne puisqu'elle existait dès la création d'une université à Strasbourg en 1621. Déjà cette Faculté innovait en proposant un enseignement de droit des gens (droit international).

Le choix du patronyme fait référence à la dimension rhénane et franco-allemande puisque Robert Schuman (1886-1963), avocat et homme d'Etat, fut l'artisan de la réconciliation franco-allemande entre 1948 et 1953.

L'article 2 des statuts de l'Université, approuvés en novembre 1985, modifiés par le Conseil d'Administration le 3 avril 2000, souligne que «L'Université attachera une importance particulière : à développer une politique d'échanges et de coopération avec les autres Universités et Institutions à l'échelon local, national et international. ».

Le monde germanique occupe une place importante dans la recherche : le « renforcement des thématiques de recherche transversales consacrées aux pays de langue allemande » est inscrit dans les priorités du contrat de développement 2001-2004.

L'Université regroupe onze composantes pour un effectif en 2001 de 8678 étudiants, de 360 enseignants et de 214 IATOS.

**Tableau 1 : Les onze composantes de l'Université Robert Schuman**

Nom de la Composante	Disciplines	Effectifs étudiants en 2000/2001
UFR Droit, Sciences politiques, gestion	droit	4398
Département des recherches juridiques, politiques et sociales (DRJPS) [inclut l'Ecole doctorale]	droit	373
IUT	Génie civil, informatique, chimie, technique de commercialisation, information-communication	1162
IEP (Institut d'Etudes politiques)	Sciences politiques	924
IECS(Institut européen d'études commerciales supérieures)	Gestion (école de commerce)	852
	<b>Sous-total</b>	<b>7709 (89,69 %)</b>
IAE (Institut d'Administration des Entreprises)	Gestion et management	289 (3 <sup>ème</sup> cycles en formation initiale + continue)
CEIPI(Centre d'études de la propriété industrielle)	Droit	203 (3 <sup>ème</sup> cycles)
UFR Hautes Etudes européennes (IHEE)	Sciences politiques et historiques	156 (3 <sup>ème</sup> cycles)
IPAG(Institut de préparation à l'administration générale)	Sciences administratives (préparation concours)	124
Institut du travail	Droit	Uniquement syndicalistes en formation : pas d'étudiants
CUEJ (Centre universitaire d'enseignement du journalisme)	Journalisme	114 (10,31 %)
	<b>Sous-total</b>	<b>886 (10,31 %)</b>
<b>Total</b>		<b>8595 + 83 pour la formation continue</b>

Quatre composantes concentrent les neuf dixièmes des effectifs.

Chacune des onze composantes est administrée par un conseil élu et un directeur.

En vertu de la loi du 26 janvier 1984, « chaque unité, école, institut dispose d'un budget propre intégré au budget de l'Université ».

## **2. Le Service Commun de la Documentation**

### **2.1. Conditions particulières de la création.**

A Strasbourg, l'article 25 de la loi Savary (n°85-694, 91-321) ne put être appliqué qu'avec le décret 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la BNUS (Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg). Jusqu'à cette date, les trois Universités lui reversaient intégralement la part « bibliothèques » des droits d'inscription. Seule elle recevait les moyens budgétaires de la Direction des Bibliothèques.

Les facultés, écoles et instituts de l'Université Robert Schuman disposaient de petites bibliothèques de proximité, aux collections nombreuses (entre 150 et 200 000 volumes) mais gérées de façon insatisfaisante au regard des exigences de la recherche.<sup>1</sup>

A la différence de l'Université Louis Pasteur qui se vit attribuer collections, personnels et moyens des anciennes sections sciences, médecine et pharmacie de la BNUS, l'Université Robert Schuman créa son Service commun de la Documentation à partir du faisceau de bibliothèques d'institut. Il faut insister sur ce point qui explique la plupart des caractéristiques actuelles du SCD.

Les statuts furent adoptés définitivement lors du Conseil d'Administration du 30 octobre 1992. Parmi les missions, il est précisé que le service commun « participe à la réalisation d'objectifs fixés par l'Université Robert Schuman sur le plan régional, national et européen en matière de documentation ».

### **2.2. Les statuts du SCD**

Les statuts précisent que « les bibliothèques ou centres de documentation qui le souhaitent seront intégrés dans le SCD par décision du Conseil d'administration, prise après avis du Conseil de la Documentation, etc. ».

---

<sup>1</sup> Voir rapport de Suzanne Delrieu cité dans la bibliographie.



Toutes les composantes décidèrent d'intégrer leur bibliothèque, à l'exception du CEIPI (Centre d'Etudes de la Propriété industrielle). Ces intégrations furent entérinées par le Conseil d'Administration du 28 janvier 1993.

Cette intégration dans les textes n'est pas aisée à mettre en œuvre dans un contexte de dispersion des unités documentaires. Il est parfois difficile, pour des raisons historiques, de démêler clairement les champs d'intervention relevant du service commun et ceux relevant des conseils des composantes.

Toujours d'après les statuts, les ressources des bibliothèques intégrées ne sont pas distinctes de celles du Service Commun. Les bibliothèques intégrées seraient donc autant de sections d'une « Bibliothèque de l'Université Robert Schuman » avec un budget et des ressources en personnel gérés par le SCD. Nous verrons que la réalité est plus complexe.

Les textes adoptés prévoient que le conseil de chaque composante « choisit, pour une durée de quatre ans, un enseignant-chercheur qui est l'interlocuteur du SCD. «Parallèlement, le bureau présidentiel compte quatre chargés de politique documentaire pour les différents secteurs disciplinaires : droit ; sciences politiques, administratives et économiques ; sciences de gestion ; journalisme et technologie. Enfin le SCD est administré par un Conseil de la Documentation qui devrait se réunir au moins deux fois par an. Ce Conseil examine le budget du SCD et le propose à l'approbation du Conseil d'Administration.

### **2.3. Les dix bibliothèques composant le SCD.**

Le tableau ci-après présente les dix bibliothèques intégrées constituant le SCD auxquelles s'ajoute la bibliothèque du CEIPI (Centre d'Etudes de la propriété industrielle) qui est associée.

Contrairement au modèle qui prévaut habituellement, il n'y a pas eu construction d'une bibliothèque centrale. A Strasbourg, c'est en fait la BNUS qui a joué ce rôle jusqu'en 1992. Le SCD est l'armature administrative qui regroupe des bibliothèques situées sur les lieux d'enseignement.

**Tableau 2 : Les dix bibliothèques du SCD de l'URS<sup>2</sup>**

11 Composantes	9 Bibliothèques intégrées et une bibliothèque associée	Localisation
UFR de Droit	-Bibliothèque de la Faculté: 1 <sup>er</sup> -2 <sup>ème</sup> cycles  -Bibliothèque Danièle Huet-Weiller : 1 <sup>er</sup> -2 <sup>ème</sup> cycles	- dans les locaux de la faculté de droit, sur le campus de l'Esplanade  - occupe le premier étage d'une bibliothèque 1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> cycles commune avec le SCD de l'Université Marc Bloch, sur le campus de l'Esplanade
DRJPS (Département des recherches juridiques)	- Bibliothèque du Département des recherches (bibliothèque de recherche en droit ; accès limité aux 3èmes cycles)	Bâtiment de l'Escarpe, sur le campus de l'Esplanade ; le siège du SCD est dans ce bâtiment.
CEIPI (Propriété industrielle)	<i>Bibliothèque associée</i>	<i>Bâtiment de l'Escarpe</i>
CUEJ	-Bibliothèque spécialisée destinée aux étudiants journalistes	Bâtiment de l'Escarpe
IHEE (Hautes études européennes)	- Centre de documentation de l'IHEE ; est CDE (centre de documentation européenne)	Villa sur les bords de l'ILL, rue Schiller
IEP	- Bibliothèque de sciences politiques	Dans les locaux de l'IEP, ensemble Saint Georges, près du PEGE
IPAG	[Petit fonds séparé à destination des étudiants en administration générale <sup>o</sup> ]	Locaux de l'IEP
Institut du travail	-Bibliothèque destinée en priorité aux syndicalistes stagiaires de l'Institut	Locaux de l'Institut du Travail, avenue de la Forêt Noire, près de l'IEP
IAE (Administration des entreprises)	-Bibliothèque de gestion et management dans les locaux du PEGE (POLE ECONOMIQUE ET DE GESTION),bâtiment en commun avec le SCD de l' ULP (Louis Pasteur)	Bâtiment du PEGE, avenue de la Forêt Noire
IECS(Ecole de management)		
IUT	Bibliothèque de l'IUT	Campus d'Illkirch, au sud de Strasbourg

Comme le font apparaître les grisés sur le tableau, il existe trois localisations : le campus de l'Esplanade, commun aux deux autres universités, pour les sites juridiques ; la proximité de l'avenue de la Forêt Noire et du PEGE (Pôle

<sup>2</sup> Université Robert Schuman

économique et de gestion) pour six autres unités ; enfin le campus d'Illkirch, à une trentaine de minutes par les transports en commun.

Les trois bibliothèques juridiques : Bibliothèque de la Faculté, Bibliothèque du Département des Recherches et Bibliothèque Huet-Weiller, à peu de distance les unes des autres, constituent le pôle fédérateur d'autant que le siège administratif du SCD est situé à proximité. Grâce aux efforts pour une intégration de ces bibliothèques dans les faits, elles peuvent être assimilées à une section juridique complète sur trois sites très proches les uns des autres.

Cette intégration se traduit sur le terrain budgétaire par une gestion commune des crédits documentaires. Les composantes que sont la Faculté de Droit et le Département des recherches reversent leurs crédits documentaires au SCD qui se charge d'une gestion commune des trois sites dans NABUCO. La bibliothèque Huet-Weiller ne dépend pas directement d'une composante.

En ce qui concerne les six autres bibliothèques intégrées – bibliothèques de l'IEP, de l'IHEE, du CUEJ, de l'Institut du Travail, de l'IECS, de l'IUT - le SCD reverse la part documentaire à chacune des composantes (école, institut) qui la gèrent au sein du budget global de l'école ou de l'institut correspondants.

Le cas de l'IAE est à part puisque c'est le SCD qui gère les crédits documentaires. Les six bibliothèques d'instituts ou écoles (IEP, IHEE, Institut du Travail, IECS sur le site du PEGE, CUEJ, IUT) ont un fonctionnement nécessairement autonome du fait de leur éloignement du Campus de l'Esplanade. Pour ces six bibliothèques, le rôle du SCD est double : il pourvoit en personnel et prend en charge les aspects techniques, c'est-à-dire tout ce qui touche à l'informatisation et à la mise en réseau. Son implication est plus ou moins grande. Ainsi sur certains sites, il y a peu de personnel de la filière bibliothèques, comme à l'Institut du Travail, au CUEJ ou à l'IECS. Et pourtant ces bibliothèques sont à part entière bibliothèques du SCD.

## 2.4. Données globales sur le Service Commun de la Documentation

### 2.4.1. Budget

Le Service commun reçoit des subventions de fonctionnement du Ministère qui se décomposent en « dotation normée » et en subventions contractuelles. A cela s'ajoutent les inscriptions d'environ 8000 étudiants (146 francs, soit 22 Euros 26 / étudiant pour 2002).

La part allouée par le Ministère est de 356 583 Euros (2.339.031,15 Francs). Les droits d'inscription s'élèvent à 178 080 Euros. Deux composantes de l'URS – Faculté de Droit et Département des Recherches – versent en outre 82 382 euros. Le SCD dispose donc pour le budget 2002 de **713 743 Euros** (4.681.847 francs) au titre des recettes.

Il n'y a pas de ligne budgétaire en investissement, ni de crédit CNL.

Le tableau ci-dessous ne présente que les principaux postes de dépenses. Celles-ci concernent la totalité des dix bibliothèques.<sup>3</sup>

Acquisition de logiciels (Doris, Oracle, Microsoft ...)	4574 Euros (30.003.47 francs)
Petit matériel, configurations informatiques	19.056 E (124999 F)
Matières et fournitures (eau, électricité etc.) compte 60	18.924 E (124133 F)
Documentation (compte 61.83)	496.461 E (3.256.570 F)
Charges de personnel (DOC 2 moniteurs)	65887 E ( 432 190 F)
Reversement aux composantes (DOC3)	112444 E (737584 F)

Comme il apparaît dans le tableau des dépenses, il ne gère pas directement le budget des bibliothèques dépendant des six composantes déjà énumérées précédemment auxquelles il reverse proportionnellement la part documentaire qu'il

<sup>3</sup> Tant pour les recettes que les dépenses, il s'agit de données prévisionnelles et non d'un bilan.

perçoit du ministère et au titre des inscrits. Ces composantes sont : le CUEJ, L'IHEE, l'Institut du Travail, l'IEP, l'IUT, l'IECS .

Le budget d'acquisition 2002 est donc approximativement de 450.000 Euros. Soulignons bien qu'il s'agit de prévisions par nature.

Dans cette somme se trouvent incluses les dépenses pour les ouvrages, les abonnements de périodiques (le double en coût des acquisitions de monographies), les cédéroms et les licences réseau.

En conclusion, le montage budgétaire est complexe, toujours pour des raisons inhérentes aux conditions particulières de la constitution du SCD. Cette complexité est une contrainte pour la mise en place d'une politique documentaire globale.

Une raison pour laquelle le projet de valorisation de la documentation allemande ne concerne que les trois bibliothèques juridiques est qu'elles constituent une unité de gestion budgétaire. On peut donc y élaborer un développement concerté des collections.

#### 2.4.2. Ressources humaines

Il y a 26 postes budgétaires à la disposition du SCD.<sup>4</sup>

*Catégorie A* : 2 conservateurs

3 bibliothécaires

1 PRCE

*Catégorie B* : 6 BAS

1 Assistante

*Catégorie C* : 3 Magasiniers en chef

10 Magasiniers spécialisés

Au personnel proprement SCD, c'est-à-dire dépendant de la filière bibliothèques s'ajoutent des personnels dépendants de la composante (voir tableau page 6). La proportion est d'environ un quart de la totalité des effectifs des dix bibliothèques. On a mentionné plus haut le cas de l'Institut du Travail ou de l'IECS dont les bibliothèques n'ont aucun personnel de la filière des bibliothèques. A la

---

<sup>4</sup> Situation des effectifs au 1<sup>er</sup> Septembre 2002.

bibliothèque du Département des Recherches par exemple, on compte deux postes de la filière documentation. Parfois des personnels administratifs assurent des fonctions documentaires, comme à la bibliothèque de la Faculté.

Enfin il faut évoquer le fort recours aux moniteurs étudiants, aux contractuels et aux vacataires. Sur ces 26 postes budgétaires, neuf en effet ne sont pas pourvus en titulaires au 1er septembre 2002, notamment en raison de réussites aux concours.

La question des ressources en personnel est donc un point très sensible au SCD. L'éclatement documentaire rend le problème particulièrement aiguë. La multiplication des sites occasionne une répétition de tâches similaires et accentue le sentiment de pénurie.

### 2.4.3. Informatisation et catalogues

La structure hétérogène du SCD rend les processus parfois complexes. Il est plus difficile, d'un point de vue technique, de constituer un réseau sur des sites éclatés.

Le SCD se trouve actuellement dans une période transitoire. Jusqu'en décembre 2000, les ouvrages étaient catalogués dans le logiciel Texto sous des applications particulières à chaque bibliothèque. Il ne s'agissait pas d'une base de données commune. La fusion de ces applications locales a permis de constituer le « catalogue de l'URS », interrogeable sur le Web depuis décembre 99. Celui-ci contient une grande partie des fonds, puisque la saisie du rétrospectif dans Texto est pratiquement achevée pour l'ensemble des sites.

En décembre 2000, le SCD a adopté le système LORIS en convention avec l'ULP<sup>5</sup>, qui est équipée de ce système. Actuellement (septembre 2002), la situation diffère selon les sites.

Les trois bibliothèques juridiques traitent leurs acquisitions dans Loris ( et le SUDOC depuis octobre 2001) ainsi que les bibliothèques du PEGE (Pôle

---

<sup>5</sup> Université Louis Pasteur (Strasbourg I)

économique et de gestion). Les fonds de ces dernières ainsi que ceux de la Bibliothèque Huet-Weiller sont entièrement saisis dans Loris.

Pour les autres sites, les accès à Loris se mettent progressivement en place. Le lecteur, en fonction du site où il se trouve et en fonction de sa demande, interrogera soit Texto, soit Loris , soit le Catalogue de l'URS.

A terme, le versement des fichiers Texto des diverses unités dans Loris permettra de générer une base commune et un OPAC au niveau global du SCD.

#### 2.4.4. Les collections

Les tableaux qui suivent donnent le détail des collections traditionnelles et électroniques. Concernant le support papier, les chiffres concernant les monographies sont ceux du ESGBU 2001 correspondant à l'inventaire du 31/12/1998.

**Tableau 3 : Surfaces et collections traditionnelles (support papier)**

10 Bibliothèques	Surface et nombre de places	Monographies en nombre de volumes	Périodiques morts ou vivants
Bibliothèque de la Faculté	208 places 935 M2 (espaces publics) 284 M2 (magasins)	64000	430 titres
Bibliothèque Huet-Weiller	235 places 839 M2 46 M2 (magasins)	10042	224 titres
Bibliothèque du Département des recherches	240 places 900 M2	20888	576 titres
Bibliothèque du CEIPI	30 places 69 M2 (total HO)	1517	142 titres
Bibliothèque du CUEJ	15 places 143 M2 (espaces publics)	4252	187 titres
Bibliothèque de l'IHEE	60 places 153 M2 (espaces publics) 70 M2 (magasins)	13430	330 titres
Bibliothèque de l'IEP	140 places 494 M2 (total HO)	31459	445 titres
Bibliothèque de l'Institut du Travail	22 places 80 M2 (espaces publics) 150 M2 de magasins	21400	510 titres
Bibliothèque du PEGE (IAE et IECS)	520 places	14116 (IECS) 6810 (IAE)	382 titres
Bibliothèque de l'IUT	111 places 299 M2 (espaces publics) 56 M2 (magasins)	8256	147 titres
Total	1699 places	196370	3373 titres



**Tableau 4 : Documentation électronique**

Bibliothèques	Cédéroms
Faculté	Doctrinal ; Recueil Dalloz
Huet-Weiller	Juridique Lamy ; Doctrinal ; Juridique fiscal ; Lois et règlements ; Petites affiches ; Recueil Dalloz ; Defrénois ; Dictionnaire Navarre ; Le Monde
Département des Recherches	Administratif ; Agence Europe ; Bancaire ; Celex ; Code des Impôts ; Code permanent environnement ; Juridique Lamy ; Cour des Comptes ; Doctrinal EC References ; Juridique fiscal ; Lois et règlements ; Recueil Dalloz ; Thucydide ; Transposial
IHEE (Institut des Hautes Etudes Européennes)	Etat du monde ; Fiches sur l'UE ; Histoire au jour le jour ; JOCE ;
IEP	ESOP ; Juris-classeur administratif ; Juris-classeur Europe ; Liaisons sociales ; Littré ; Maître ; Le Monde ; Universalis
Institut du Travail	Code du Travail Dalloz ; Conventions collectives ; Doctrinal ; Lamy jurisprudence sociale ; Lamy social ; Universalis
IAE/IECS (Bibliothèque du PEGE)	Delphine ; Econlit ; Francis ; Juridique fiscal ; Cédéroms Lamy ; Liaisons sociales ; Cédéroms de la collection Management ; Kompass
IUT	Atec ; Kompass ; REEF ; Universalis

## 2.5. Le SCD après dix ans d'existence : bilan des atouts et des contraintes

Cette présentation du Service Commun de la Documentation de l'URS met l'accent à dessein sur quelques éléments clefs révélateurs de la contrainte essentielle qui pèse sur le travail des professionnels : l'éclatement documentaire.

Comment rationaliser la gestion tant budgétaire que bibliothéconomique ? Comment mieux utiliser les ressources en personnel dont l'énergie se trouve éparpillée alors que les postes existent ? Le dévouement, la compétence et le dynamisme ne pallient pas les difficultés intrinsèques dues à la dispersion. De ce

fait, certains services sont encore difficiles à offrir dans de bonnes conditions : le PEB par exemple.

Or –et c’est le grand atout de Robert Schuman – les ressources documentaires sont riches en nombre et en qualité si on les rapproche d’autres SCD de taille similaire . A cet égard, les dix bibliothèques réunies supportent honorablement la comparaison. Mais ces ressources gagneraient à être mises en relation afin de remédier à la dispersion géographique. Certes le lecteur a le confort de bibliothèques de proximité. Mais il perd par ce cloisonnement les avantages en terme de services qui découlent d’une gestion plus centralisée.

Un désir de mutualisation existe au sein du SCD. Trois avancées récentes en terme de meilleure intégration en témoignent, porteuses de progrès futurs.

A l’échelon des sites juridiques a été mis en place un service des entrées sis au rez de chaussée de la Bibliothèque Huet-Weiller et qui traite tous les ouvrages des trois bibliothèques juridiques (Faculté, Département des Recherches, Huet-Weiller).

Le fonctionnement de ce nouveau service est jugé très satisfaisant. C’est pourquoi un second service des entrées, sur le même modèle, se met actuellement en place en vue d’un circuit du livre commun aux cinq unités documentaires situées à proximité du PEGE (Pôle d’économie et de gestion des entreprises) : IEP, Institut du Travail, IAE , IHEE , IECS .

Depuis novembre 2000 se réunit une fois tous les deux mois une *commission des sites juridiques* qui s’emploie à coordonner les acquisitions des deux bibliothèques 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup> cycles (Faculté et Huet-Weiller) et de la Bibliothèque du Département des Recherches.

Les enseignants, les bibliothécaires responsables et divers personnels ainsi que des représentants étudiants y participent largement . C’est une conséquence positive de la forte présence des bibliothèques sur les lieux d’enseignement. On assiste là à l’ébauche d’une section juridique, pour laquelle un poste de conservateur avait d’ailleurs été réclamé dans les négociations du contrat quadriennal. Le projet de politique documentaire concernant les ressources de langue allemande prend

largement appui sur la collaboration bibliothécaires –enseignants au sein de la commission.

## **Partie 2**

# ***La documentation de langue allemande à l'Université Robert Schuman***

« Les bibliothèques sont riches de collections de langue allemande : celles -ci sont-elles en adéquation avec les besoins ? »

Je me suis inspirée, pour cette analyse de l'existant, des principes théoriques d'évaluation des collections<sup>6</sup>. Mon travail d'enquête fut mené sans préjuger des conclusions qui en ressortiraient. Naturellement, la position frontalière de Strasbourg et la présence des institutions européennes laissaient présager l'existence de besoins particuliers au sein de l'Université.

A l'issue de cette analyse, il s'avère que les enjeux existent mais demeurent trop souvent lettre morte sur le terrain documentaire.

### **1. Etat des lieux des ressources par bibliothèque composante**

---

<sup>6</sup> Synthétisés dans le manuel de B.Calenge, « Conduire une politique documentaire ». L'exemple qu'en donne V.Travier pour Lyon II-III est très éclairant.

**Tableau 5 : Monographies et périodiques de langue allemande**

<b>Sciences juridiques</b>	<b>Collections globales</b>	<b>Collections de langue allemande (Texto)</b>
Bibliothèque du Département des Recherches	20888 volumes 576 titres de périodiques	965 ouvrages 29 titres courants de périodiques
Bibliothèque de la Faculté	64000 volumes 430 titres	4464 pour les saisis 5 titres courants
Bibliothèque Huet-Weiller	10242 volumes 224 titres	Négligeable 1 titre courant
Bibliothèque de l'Institut du travail	21400 volumes 510 titres	520 ouvrages 24 titres
Bibliothèque du CEIPI (bibliothèque associée)	1517 volumes 142 titres	Donnée manquante 6 titres courants
<b>Sciences politiques et historiques</b>		
Bibliothèque de l'IEP	31459 volumes 445 titres	550 ouvrages 6 titres courants
Bibliothèque de l'IHEE	13430 volumes 330 titres	Négligeable 4 titres courants
<b>Commerce, gestion</b>		
Bibliothèque de l'IECS	14116 volumes 283 titres	739 ouvrages 19 titres courants
Bibliothèque de l'IAE	6810 volumes 99 titres	10 2 titres
<b>Technologie</b>		
Bibliothèque de l'IUT	8256 volumes 147 titres	Quelques romans
<b>Journalisme</b>		
Bibliothèque du CUEJ	4252 volumes 187 titres	Quelques titres
Bibliothèque du Centre d'Etudes Germaniques	30.000 monographies 340 périodiques	L'essentiel en langue allemande

## 2. Etat des lieux des besoins

Pour recenser les besoins, les méthodes suivantes furent utilisées :

- dépouillement du guide des études 2001/2002 et examen minutieux des filières et des diplômes par cycles
- examen des sujets de thèses
- analyse des axes forts de la recherche à Robert Schuman
- entretiens avec différents enseignants ainsi qu'avec des doctorants

### 2.1. L'analyse des enseignements

**Tableau 6 : Panorama des principales filières proposées à l'URS**

Nom de la Composante	1 <sup>er</sup> Cycle /2 <sup>ème</sup> cycle	3 <sup>ème</sup> cycle	Hors cycle
UFR Droit, ... <i>Bibliothèque Faculté + Huet-Weiller</i>	Deug Licence Droit et AES Maîtrise Droit (Droit des affaires, droit privé, droit public) Maîtrise sciences politiques Et AES MST Comptables et financières	5 DESS Accords et propriété industrielle Administration des collectivités locales Droit de l'environnement Droit de l'immobilier Juriste d'affaires	Magistère de juristes d'affaires franco-allemand DU terminologie juridique Certificat « Notions fondamentales de droit international, européen et comparé
Département des recherches juridiques, politiques et sociales (DRJPS) <i>Bibliothèque du Département</i>		<b>Ecole doctorale</b> 8 DEA Droit des affaires Droit des communautés européennes Droit international Droit privé Droit public Droit social Histoire du droit et des institutions en France et en Europe Sciences criminelles	
UFR Hautes Etudes européennes (IHEE)		DEA Protection des droits de l'homme Histoire de l'Europe au XX	Diplôme interdisciplinaire d'études européennes Master : Processus de la

		ème	construction européenne Master droit de l'homme et démocratisation
IEP Institut d'Etudes politiques	Diplôme d'IEP	DEA Construction de l'Europe DESS Finance d'Entreprise DESS Politiques publiques en Europe	Certificat d'études politiques européennes
IPAG(Institut de préparation à l'administration générale)	Licence et maîtrise d'administration publique		
CEIPI(Centre d'études de la propriété industrielles)		DESS Droit et ingénierie des réseaux DESS Droit du Multimédia DEA Propriété intellectuelle	
Institut du travail			
IAE (Institut d'Administration des Entreprises)		DESS Innovation sociale DESS Ressources humaines DESS Stratégie et gestion des PME	
CUEJ (Centre universitaire d'enseignement du journalisme)	Journalisme	MST Journalisme DESS Information et communication DESS Eurojournalisme	
IECS(Institut européen d'études commerciales supérieures)	Diplôme de l'IECS	DESS Achat international DESS Audit DESS Commerce électronique DESS Commerce international DESS Marketing- Management	
IUT	DUT Chimie, Génie Civil, Informatique, Info-comm, TC Licence gestion et exécution de projets Licence concepteur- développeur		DU Etudes technologiques à l'étranger

Les enseignements juridiques sont prédominants avec un accent fort donnée à la dimension européenne. Le second tableau fait apparaître les besoins spécifiques en documentation de langue allemande.

**Tableau 7 : Besoins en documentation allemande**

Intitulé du diplôme	Besoins en documentation de langue allemande
<b>UFR Droit, Sciences politiques, gestion et Département des Recherches Juridiques et Sociales</b>	
DEUG Droit AES	Langue étrangère
DEUG AES	Langue Histoire socio-économique de l'espace européen
Licence en droit	Histoire du droit privé allemand (UE1.3)Optionnel Langue ou terminologie juridique allemande ou anglaise
Licence AES	Option « Germanique » avec Droit allemand de l'entreprise(social et fiscal) Comptabilité des pays germaniques Langue allemande
Maîtrise en droit	Droit comparé
Maîtrise en science politique	Politique comparée européenne
Maîtrise AES « gestion des PME dans l'espace rhénan »	Option « germanique » Commerce avec les pays germaniques
DEA Droit des affaires	Droit privé comparé
DEA Droit privé	Option droit privé comparé
DEA Histoire du droit et des institutions en France et en Europe (conjointement avec Nancy 2)	Histoire comparée des institutions (enseignements organisés à Strasbourg sur l'histoire du droit européen)
DESS Droit de l'Immobilier	Spécificité : droit allemand car dimension transfrontalière (connaissance de l'allemand obligatoire)
DU terminologie juridique	
Magistère de juristes franco-allemands	Droit allemand des affaires Terminologie juridique allemande
<b>Institut d'études politiques (IEP)</b>	
DEA Construction de l'Europe	Modules Politiques publiques en Europe Politiques de défense Identités et territoires en EuropeIHEE
Certificat d'études politiques européennes	
<b>UFR Institut des Hautes Etudes Européennes (IHEE)</b>	
DEA Protection des droits de l'homme	Régime d'exercice des droits fondamentaux dans les systèmes nationaux Application des instruments de protection
DEA Histoire de l'Europe	Rôle du couple franco-allemand dans la construction européenne



<b>Centre d'études de la propriété industrielle (CEIPI)</b>	
DESS Droit et Ingénierie des Réseaux	Environnement juridique des réseaux dans les principaux pays de l'UE
<b>Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ)</b>	
DESS Eurojournalisme	A Strasbourg et Bruxelles
<b>Institut européen d'études commerciales supérieures (IECS)</b>	
Diplôme del'IECS	Deux langues obligatoires Année d'études à l'étranger (doubles diplômes)

De l'examen des diplômes à la lumière de la thématique franco-allemande ressort qu'un véritable enjeu existe, qui peut trouver sa traduction sur le terrain documentaire. Voici les points forts qui se dégagent :

- Certes le droit comparé et le droit allemand ne font pas l'objet d'un diplôme spécifique, mais sont représentés dans maints cursus.
- Le point de vue historique est particulièrement marqué.
- Les filières orientées sur le « franco-allemand » à savoir les licences et maîtrises « option germanique », le magistère de juristes franco-allemands et le DESS Droit de l'Immobilier sont centrées sur l'entreprise, les affaires, la comptabilité

Le magistère de juristes est un diplôme franco-allemand délivré conjointement par l'Université Robert Schuman et l'Université Albert Ludwig de Fribourg (Allemagne). Dans le cadre de L'Ecole Doctorale européenne, il est possible de soutenir une thèse en co-tutelle. Cela ne concerne encore qu'un nombre restreint de thésards. En 2000, quinze thèses ont été soutenues à la Faculté de droit, dont cinq portaient sur une thématique franco-allemande.

## **2.2. Les axes de la recherche**

Le nouveau contrat quadriennal 2001-2004 signé en décembre 2001 habilite dix centres de recherche.

**Tableau 8 : Axes de la recherche à l'URS**

Composante	Centres	Thèmes et spécialités
Département des recherches juridiques politiques et sociales (DRJPS)	<i>Centre d'études internationales et européennes</i> (CEIE) <i>Centre de droit privé fondamental</i> (CDPF) <i>Centre du droit de l'entreprise</i> (CDE) <i>Institut de recherches Carré de Malberg</i> <i>Centre du droit de l'Environnement</i>	Droit communautaire Droit international Personne et famille <b>Histoire du droit et pensée juridique</b> Droit des affaires Droit social Droit public <b>Droit constitutionnel comparé</b>
[CNRS] <sup>7</sup>	Société, droit et religion en Europe	<b>Droit comparé des religions</b> Base de données juridiques
IEP	<i>Groupe de sociologie politique européenne</i>  <i>Laboratoire de recherche en gestion</i>	<b>Identité et citoyenneté en Europe (communautaire et comparée)</b> Action publique en Europe Politiques de défense
IHEE	Groupe de recherche sur les identités et les constructions européennes	<b>Droit comparé des droits de l'homme</b> Histoire des relations internationales Territoires, institutions et politiques économiques en Europe Médias en Europe
IECS	Sciences appliquées à la gestion	

Une parenthèse est nécessaire pour évoquer la dissolution du Centre d'Etudes Germaniques (CEG). Il ne dispose plus de crédits faute d'avoir obtenu le renouvellement du label CNRS. Il proposait un DESS d'Etudes Germaniques et un certificat « Connaissance de l'Allemagne contemporaine et des pays de langue allemande ». Il éditait la « Revue d'Allemagne ».

Le CEG abritait une bibliothèque – la onzième du SCD ! - comptant environ 30.000 monographies et 340 titres de périodiques. L'ensemble de cette collection vient de faire l'objet d'un déménagement. Il ne m'a pas été possible d'accéder à la documentation, pour une grande part de langue allemande. Les fonds sont actuellement en cartons, dans l'attente d'une répartition entre les différentes

bibliothèques. Je n'ai donc pu en tenir compte pour élaborer mon projet. Ces riches collections constituent un argument supplémentaire en faveur d'un travail de fond sur la documentation de langue allemande.

Force est de constater qu'il n'y a plus à l'Université Robert Schuman de centre spécifiquement dédié soit à une thématique franco-allemande, soit au droit comparé.

### **2.3. Entretiens**

J'ai eu des entretiens :

- Avec les « bibliothécaires » : responsables des dix bibliothèques, personnels concernés par la documentation de langue allemande.
- Avec les juristes du DRJPS (Département des recherches juridiques, politiques et sociales) et les économistes de l'IECS (Institut européen d'études commerciales supérieures). Les interlocuteurs concernés à l'IEP (Institut d'Etudes Politiques) et l'IHEE (Institut des Hautes Etudes Européennes) furent contactés, mais le temps a manqué pour les rencontrer.
- Avec des doctorants, pour certains également moniteurs-étudiants
- Avec des personnels de l'université (secrétaires des centres de recherche...)

Parmi les enseignants existe un véritable intérêt pour la valorisation de la thématique franco-allemande. Beaucoup sont germanophones (natifs, par apprentissage ou bi-culturalisme). Ils se montrent très réceptifs sur le thème de la valorisation de ce que l'on appelle à l'URS la « documentation allemande ». Cette appellation « maison » englobe en fait la documentation de langue allemande quelle que soit la discipline concernée.

La demande est contrastée selon les disciplines. En ce qui concerne la gestion et l'économie (Institut d'Administration des Entreprises et IECS), les besoins sont couverts d'autant que l'anglais est la langue dominante dans cette discipline. Le fonds de l'IECS en monographies de langue allemande est loin d'être accessoire (voir tableau 5 page 21), mais les moyens dont dispose cet institut suffisent à satisfaire la demande.

A l'Institut des Hautes Etudes Européennes et l'Institut du Travail, il n'y a pas, selon les bibliothécaires, de demande particulière. Quant à l'IEP, l'examen minutieux des contenus des cours, l'obligation à partir de la rentrée 2002 d'une année obligatoire à l'étranger (prioritairement en Allemagne) et la présence d'enseignants germanophones laissent présager un fort intérêt pour le sujet .

En conclusion, la demande concerne les deux axes disciplinaires de l'Université représentés par l' IEP et le pôle juridique. En terme de collections, c'est dans les trois bibliothèques correspondantes (Faculté, Département des Recherches, IEP) que se trouve l'essentiel des ressources de langue allemande (auxquelles il faudrait ajouter le Centre d'Etudes Germaniques).

J'ai tenu à collecter des données sur l'ensemble des dix bibliothèques composant le SCD. L'objectif posé au départ était de dresser un état des lieux général. Mais cette analyse minutieuse fait ressurgir une difficulté récurrente. Comment imaginer une gestion plus globalisée des collections dans un paysage documentaire éclaté ? Effectuer des regroupements serait plus aisé si il existait une bibliothèque centrale. En l'état des choses, il m'a paru opportun de développer un projet d'ampleur limité ne concernant que les bibliothèques juridiques.

## ***PARTIE 3***

# ***Un projet à l'échelon des bibliothèques juridiques et du droit allemand***

## **1. Les bibliothèques juridiques**

### **1.1. Présentation ; choix des acquisitions**

Les sites juridiques constituent une section éclatée sur trois bibliothèques très proches géographiquement puisque situées sur le quadrilatère du Campus de l'Esplanade. A cause de cette proximité, il a été possible de mettre en place un service commun des entrées. Deux bibliothèques dont les collections se recoupent partiellement desservent indifféremment le public des 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup> cycles en Droit et AES. L'une est située dans les bâtiments de la Faculté de droit. La bibliothèque Huet-Weiller occupe un bâtiment achevé en 99, partagé avec la bibliothèque 1<sup>er</sup> cycle de l'Université Marc Bloch. Un fonds a été acheté lors de l'ouverture et entièrement saisi dans Loris. La commission d'acquisitions des sites juridiques est le lieu de concertation en ce qui concerne la répartition des ouvrages.

La bibliothèque du Département des recherches (900 mètres carrés) est au même étage que les secrétariats des cinq centres de recherche, les bureaux des enseignants et les deux bureaux du SCD. Ouverte en 1994, elle a fusionné les collections des anciennes bibliothèques des centres. Celles-ci ont fait l'objet d'un plan de classement élaboré par un juriste, qui leur a donné une cohésion.

Son accès est réservé aux étudiants à partir du 3<sup>ème</sup> cycle sur présentation de la carte et aux enseignants-chercheurs.

Cette bibliothèque exclusivement de consultation est ouverte toute l'année, même en août, sans horaires réduits (de 9 heures à 19 heures). Même en été, la fréquentation est assidue. C'est assez dire l'importance qu'elle revêt aux yeux des enseignants et des étudiants : elle fait véritablement partie « du territoire du diplôme ». <sup>8</sup>

« Il n'y a pas de politique documentaire clairement établie ». La commission progresse dans le sens d'une gestion plus concertée, mais il s'agit encore de décisions sur des points très précis, comme la localisation des Juris-classeurs. Le rôle de prescripteurs des enseignants est important. Ils décident des acquisitions dans le cadre des cinq centres de recherche. Le budget des trois bibliothèques juridiques est géré par le SCD. La contribution financière des centres aux achats documentaires reste importante, ce qui justifie leur implication dans les choix.

Ce système comporte des avantages : les enseignants ont une vision d'experts, ils utilisent massivement la bibliothèque, sont impliqués dans son fonctionnement. Cela se répercute favorablement dans la perception très positive qu'en ont les étudiants. Des inconvénients existent cependant. Les choix d'acquisitions sont effectués en fonction des centres d'intérêts individuels et des vicissitudes des sujets de recherche, ce qui conduit à des déséquilibres. C'est le cas pour la documentation relative au droit international, au droit comparé et au droit allemand, qui ont périclité.

## **1.2. Historique des collections de droit comparé et droit allemand.**

A Robert Schuman a existé jusque dans les années 1990 un Institut de recherche en droit comparé avec une forte dominante allemande. Le professeur Hauptmann en fut une personnalité marquante. Tous les enseignants rencontrés déplorent le déclin de cette recherche comparatiste. L'activité de l'Institut est maintenant englobée par l'Institut Carré de Malberg, qui a repris les collections au moment de sa dissolution. ( Les collections de la Bibliothèque du Département des Recherches sont signalées centre par centre dans le catalogue Texto.).

---

<sup>8</sup>Selon les termes employés par un responsable de la bibliothèque.

### **1.3. Etat des collections de langue allemande**

La documentation de langue allemande est présente essentiellement à la bibliothèque du Département et à la bibliothèque de la Faculté.

#### **Bibliothèque du Département des Recherches : monographies**

Le critère étant celui de la langue, le fonds de droit comparé coté en 34-95, fonds de 965 ouvrages, n'est pas concerné. En effet, le droit comparé est l'étude des techniques de la comparaison, et de ce fait ne concerne aucun droit national en particulier. Il compare le droit de deux ou plusieurs pays. Vu la situation frontalière, il va de soi que la recherche comparatiste à Strasbourg s'appuie essentiellement sur la thématique franco-allemande et le droit allemand, coté en 34-96 DEU.<sup>9</sup> Le fonds de droit allemand est de 884 ouvrages. Ce chiffre est modeste, mais on peut déjà parler d'un « thème » au sens « d'unité cohérente de contenu et donc d'acquisition et de gestion » (30 à 40 documents acquis par an constituent un thème) .<sup>10</sup>

Le fonds n'a pas été suivi puisque pour plus de la moitié, il est constitué d'anciennes acquisitions du feu Institut de droit comparé (517 ouvrages) et du CRHI (Centre de recherche en histoire des institutions), également dissous. Un simple examen en rayon révèle des ouvrages vieillis pour la plupart et mal signalés.

On mentionnera aussi l'existence d'un fonds ancien de 1000 volumes, le Fundus, qui compte 300 ouvrages de droit germanique.

#### **Bibliothèque du Département : Périodiques**

Il y a trente titres juridiques courants en langue allemande. La qualité de l'offre globale en périodiques est très appréciée par les utilisateurs. Concernant les titres en langue allemande, il est jugé extrêmement satisfaisant, d'autant qu'il s'agit de collections suivies depuis de nombreuses années. Précisons, à propos des périodiques, que le recensement général des états de collection des dix

---

<sup>9</sup> Auquel s'ajoutent le droit suisse (34-96 CHE) et le droit autrichien (34-96 AUT).

<sup>10</sup> Voir B.Calenge dans « Conduire une politique documentaire ».

bibliothèques composantes du SCD a constitué un progrès. On dispose d'une vue d'ensemble des titres et des coûts d'abonnements.

### **Bibliothèque de la Faculté (1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> cycle)**

La faculté a cinq abonnements de langue allemande. Concernant les monographies, elle possède un fonds de 4464 ouvrages en langue allemande concernant le droit, ce chiffre correspondant au nombre de titres saisis dans Texto. Ceux-ci sont actuellement stockés dans des cartons entreposés dans le magasin. Ils seraient prêts à figurer sur l'Opac. Mais ils n'y ont pas été reversés faute de communication possible. Ces cartons occupent beaucoup de place alors que le magasin est saturé. Il est dommage que des ouvrages en excellent état, catalogués et partiellement équipés dorment dans des cartons .

Il faut y ajouter plusieurs épis de compactus contenant de vieux ouvrages allemands en double épaisseur , dont il est difficile d'estimer le chiffre exact. Il se situe entre 10.000 et 15.000 volumes. Leur devenir doit faire l'objet d'une réflexion.

### **Bibliothèque Huet-Weiller (1<sup>er</sup> -2<sup>ème</sup> cycle)**

Celle-ci n'a pratiquement pas d'ouvrages de droit en langue allemande et un seul abonnement généraliste, le Spiegel. Ne conviendrait-il pas d'étoffer ce fonds si l'on désire réellement susciter un intérêt pour les études comparatistes ?

### **Les moyens budgétaires**

Les données concernant les dépenses documentaires pour les sites juridiques sont précises et détaillées. Les monographies de langue allemande font l'objet d'une ligne budgétaire distincte de la documentation « étrangère ». Les périodiques font l'objet de deux marchés : auprès de Rowecom pour la totalité des abonnements français et étrangers ; auprès de Juris-classeur pour les Juris-classeurs. Il y a trois marchés pour la fourniture de monographies : Strassner pour les livres allemands, Decitre pour les livres français et Transmédia pour les livres étrangers. En 2001, les dépenses de documentation allemande ont été très faibles et concernaient des



reliquats de commandes d'années antérieures. Les chiffres ont valeur d'ordre de mesure (chiffres en francs).

<b>Dépenses documentaires des bibliothèques juridiques (Département , Huet-Weiller , Faculté)</b>											
Reliure	Ouvrages				Périodiques		Doc. électronique	Micro-fiches	Agent classeur	Informa-tique documentaire	Total
	français	allemand	étranger	fundus	français	étranger					
116564	501508	10040	69005	10092	678559	211080	256102	31191	22444	253234	2159819

La somme consacrée à la documentation allemande a donc représenté moins du sixième des acquisitions étrangères.

## **2. Pourquoi valoriser les ressources de langue allemande ?**

Compte-tenu du contexte d'éclatement documentaire du SCD et des inconnues à propos du devenir des collections du Centre d'Etudes Germaniques , le projet sur la documentation allemande ne porte donc que sur le fonds de droit allemand de la Bibliothèque du Département et les collections de la Bibliothèque de la Faculté.

La mise à niveau du fonds de droit allemand de l'Escarpe et l'avenir des vieux ouvrages de la Faculté feront l'objet d' une réflexion d'ensemble.

Ce dossier n'est pas prioritaire au regard de certaines urgences du SCD. Mais ce travail sur la documentation allemande aura pour conséquence de libérer de l'espace, dont l'absence devient un problème aiguë. D'autre part, elle aura le mérite de faire se rencontrer et dialoguer ensemble différents acteurs autour d'un embryon de politique documentaire.

L'on pourrait se contenter de la situation existante et de ce fonds de droit allemand vieilli et effectuer quelques achats de manuels plus récents au coup par coup. Cette façon de faire n'est pas satisfaisante. Si le droit allemand en langue allemande ne fait pas l'objet d'une réflexion globale, les efforts pour relancer la recherche

comparatiste seront vains. Les collections de périodiques de droit allemand constituent un bon panel. Cette offre gagnerait à s'insérer dans un ensemble plus vaste, plus lisible pour le lecteur et mieux valorisé.

Ainsi que le remarque un enseignant comparatiste, deux attitudes sont possibles : « soit l'on adapte les ressources aux besoins présents » et le statu quo persiste ; « soit l'on adapte les ressources aux besoins futurs », besoins prévisibles ou souhaités de la recherche. Le problème est en effet le suivant à l'URS. D'une part, l'on déplore l'indigence du fonds de droit allemand tout en argumentant d'autre part que le besoin n'est pas prioritaire et que les lecteurs se « débrouillent ». Une autre perspective – défendue par les enseignants comparatistes – estime qu'il faut nourrir la recherche avec une offre documentaire de niveau suffisant.

Les universités parisiennes – Paris I , II, IX - montent des cursus bi-nationaux. A Lyon existe un Institut de droit comparé. Un droit européen commun est en train de naître avec l'élaboration d'une constitution européenne. L'outil de base de cette construction est le droit comparé. Il semble naturel qu'il soit plus spécifiquement axé sur le franco-allemand à Strasbourg.

S'ajoute à ces arguments celui de la mise en place de plus en plus effective de l'Europe de l'enseignement supérieur. L'URS a des conventions Erasmus avec 35 universités allemandes et 5 universités autrichiennes (en 200/2001). De plus en plus d'étudiants allemands viendront étudier en France et inversement pour les étudiants français. S'ils sont juristes, ils doivent trouver des ressources documentaires suffisantes, à Strasbourg ou ailleurs.

Si ce n'est pas le cas, ils choisiront d'autres pays. Cela ne pourra que conforter la suprématie anglo-saxonne au détriment d'une Europe plurielle.

Un contexte favorable existe en ce moment à l'URS. D'une part, le magistère de juristes franco-allemands associe depuis 1986 des enseignants de Strasbourg III, Nancy, Fribourg, Sarrebruck, ainsi que des avocats français et allemands. Il existe un projet bien engagé de mastère entre les universités de Strasbourg et Fribourg

dans le cadre de l'Université franco-allemande, basée à Sarrebruck.<sup>11</sup> D'une façon générale, des diplômes de ce type sont créés par toutes les universités. Il semble opportun de poser la question de la place de la documentation par rapport à ces projets, et dans notre cas précis, de profiter des « vents favorables » pour valoriser le fonds de droit allemand.

### **3. Les acteurs locaux et transfrontaliers du projet**

La réflexion sur la place à donner à la documentation allemande s'inscrit dans le cadre d'un réseau. Concernant les bibliothèques juridiques, il comporte divers niveaux : celui du Service Commun de la Documentation ; l'échelon des autres bibliothèques universitaires ; l'échelon régional et dans le cas précis de Strasbourg, l'échelon transfrontalier.

#### **3.1. La BNUS**

L'établissement à prendre en compte est la BNUS – Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg . Les éléments suivants sont importants :

- la BNUS est Cadist pour les sciences religieuses et l'aire germanique. Son activité de PEB est très importante au niveau national.
- Ses fonds de langue allemande sont parmi les plus fournis en France du fait des conditions de sa création. De 1870 à 1918, elle avait le statut de Landesbibliothek : les collections de cette période sont donc presque exclusivement en langue allemande..
- La BNUS comporte une section droit. «Le juriste et l'historien du droit trouveront des merveilles en langue allemande » : c'est l'avis des doctorants qui ont réalisé un guide des bibliothèques juridiques.

---

<sup>11</sup> La plaquette du projet programmé pour 2004-2005 qui m'a été communiquée, est encore confidentielle.

- Il n'y a pas suffisamment de concertation en matière d'acquisitions entre les bibliothèques juridiques de l'URS et la BNUS. Il conviendrait d'analyser les collections de droit et plus spécifiquement de droit allemand de la BNUS. Elles sont riches, concernent évidemment particulièrement la période allemande et les aspects historiques. Cependant les doctorants travaillant sur le droit allemand regrettent la difficulté d'accès aux collections du fait du faible pourcentage de libre-accès.

### **3.2. EUCOR**

Le second acteur est le réseau EUCOR.

EUCOR est un acronyme pour « confédération européenne des universités du Rhin supérieur ». La confédération, créée en 1989, réunit sept universités du Rhin supérieur, situées entre la Forêt Noire, le Jura et les Vosges :

- l'Université Albert-Ludwig de Fribourg en Brisgau (Allemagne)
- l'Université de Bâle (Suisse)
- les trois Universités strasbourgeoises : ULP, UMB (Université Marc Bloch), URS
- l'Université de Karlsruhe
- l'Université de Haute Alsace, Mulhouse.

L'objectif principal est l'« utilisation réciproque et sans obstacles des institutions et de leurs offres d'enseignement » ainsi que « la mise en œuvre de programmes d'enseignement et de recherche communs ».

Cela s'est traduit par la création d'une carte d'étudiant EUCOR qui permet de bénéficier de tous les services et enseignements des universités-membres sans nouvelle inscription. Cela inclut l'ensemble des services offerts par toutes les bibliothèques universitaire du réseau.

La reconnaissance et la validation mutuelles des acquis font l'objet d'accords progressifs. Des cursus communs se mettent en place.

Les bibliothèques des universités EUCOR ont constitué un groupe de travail. La coopération se traduit essentiellement par l'échange d'informations. Depuis 1992

paraît bi-annuellement le bulletin « EUCOR-Informations des bibliothèques » (EUCOR-Bibliotheksinformationen) avec des contributions en allemand et en français. Les articles sont riches d'informations et de grande qualité. Ils sont disponibles en ligne.

Les bibliothèques ont réalisé un guide commun accessible dorénavant sur le site EUCOR. Ce guide fort exhaustif est un excellent outil pour tous les professionnels du réseau ainsi que leurs utilisateurs. Enfin un OPAC-EUCOR réunit les ressources des bibliothèques auxquelles s'est jointe la BNUS. Cet OPAC a été développé sur le modèle du « Karlsruher Virtueller Katalog ».

W. Sühl-Strohmenger, rédacteur en chef du bulletin et directeur à l'UB Fribourg des « services de référence » et « système de bibliothèques » est convaincu de l'intérêt de la coopération transfrontalière. « L'on pourrait faire beaucoup plus » estime-t'il, notamment en matière de fourniture de documents ou de négociations de licences pour la documentation électronique. Les freins à une coopération accrue en ce domaine ne sont pas d'ordre technique. Tout est affaire d'impulsion à donner.

### **3.3. L'Universitätsbibliothek de Fribourg.**

Au sein d'EUCOR, la bibliothèque universitaire de Fribourg est un partenaire privilégié pour l'université Robert Schuman et le SCD.

L'université de Fribourg est très proche de Strasbourg, à la fois géographiquement (une heure par la route) et historiquement. Elle compte 20.000 étudiants et 2800 enseignants et assimilés. De nombreuses relations se sont établies avec les universités strasbourgeoises. Plusieurs enseignants de Robert Schuman enseignent également à Fribourg. C'est pourquoi j'ai choisi son Universitätsbibliothek comme établissement de référence dans le projet développé ci-après.

L'Universitätsbibliothek (bibliothèque universitaire) appartient au groupe des bibliothèques d'anciennes universités, puisque la création de l'université remonte à 1457. Son importance est proportionnelle aux effectifs. C'est le centre d'un réseau

de plus de cent bibliothèques d'instituts et de facultés, dont la structure s'apparente à celle d'un SCD. L'UB joue un rôle de coordination . Son fonds encyclopédique à dominante lettres et sciences humaines dépasse les trois millions d'ouvrages auxquels s'ajoutent plus de 5.500 abonnements courants.

Je développe ici plus particulièrement la présentation du site Web de l'UB qui servira d'outil dans le cadre du projet sur le fonds de droit allemand de l'URS.

J'ai eu la chance d'explorer ce site en étant sur place, ce qui permet de prendre la mesure de sa richesse informative : il s'agit à la fois d'un portail et d'un système d'information.

Les ressources sont présentées par discipline (*Fächerspektrum* : panorama disciplinaire). Un clic sur le nom de la discipline ouvre une série de fenêtres qui détaillent de façon exhaustive l'ensemble des collections de toute nature. Ainsi un clic sur *Rechtswissenschaften* ou *Jura* (Droit) ouvre un véritable panorama de toutes les ressources juridiques disponibles à la UB, qu'il s'agisse de monographies, de périodiques, de documentation électronique ( bases de données juridiques, revues en ligne).

A ceci s'ajoute une bibliothèque de signets. Le contenu de ces pages est coordonnée par la *Fachreferentin* pour le droit (responsable de département disciplinaire également docteur dans la discipline concernée, équivalent du conservateur). Pour le projet de valorisation du droit allemand, il a semblé naturel de prendre pour référence les fonds d'une bibliothèque voisine à tous les points de vue.

La présentation du site est d'une grande clarté. Des listes de nouvelles acquisitions y figurent systématiquement .

La bibliothèque de la Faculté (Bibliothek für Rechtswissenschaft Rechtswissenschaftliches Seminar), créée en 1889, riche de 260 000 ouvrages et de 700 abonnements courants constitue une référence complémentaire. Mais le projet s'appuiera en priorité sur le fonds de droit de la UB, présentant un caractère plus généraliste.

## **Partie 4**

# **Mettre en œuvre un projet de valorisation du droit allemand au SCD.**

### **1. Description des actions à mener**

Le projet a deux volets qui sont réalisables dès à présent :

1. la mise à niveau du millier de monographies de droit allemand en libre-accès cotées en 34-96 DEU à la Bibliothèque du Département des Recherches (ce volet comportant aussi un désherbage).
2. le désherbage des fonds de langue allemande entreposés dans les magasins de la Bibliothèque de la Faculté et l'intégration de ce qui sera conservé dans le fonds de droit allemand de la Bibliothèque du Département des Recherches .

La situation de transition que constitue le passage de Texto à Loris n'est pas un obstacle au démarrage du projet.

Un tel projet de valorisation ne sera pas complet à l'issue de ce travail sur les collections. Deux autres volets devront suivre.

3. Il faudra d'une part développer la communication et les services autour de ce fonds renouvelé.
- 4 . D'autre part, il conviendra de réfléchir aux modalités d'introduction de services de PEB et de fourniture électronique. Le cadre d'une possible coopération existe déjà avec le réseau EUCOR.

Ces deux phases du projet ne pourront être engagées qu'à l'issue du reversement de l'ensemble des collections des bibliothèques du SCD dans le système Loris. La

totalité des ressources concernant le droit allemand y sera alors signalée. Sur la base de ce catalogue, l'on mettra en place des services tels que livret de présentation du fonds de droit allemand<sup>12</sup>. ; pages WEB etc ...

Tant que le travail de mise à plat des collections (volets 1 et 2) n'est pas terminé, il est prématuré d'imaginer des services supplémentaires.

Le projet qui suit ne développe que les volets 1 et 2, à savoir un travail sur des fonds de monographies. Il s'inspire des plans de développement de collections (PDC).

Les procédures suggérées sont pragmatiques : on ne peut se référer à une charte documentaire qui reste à élaborer à l'échelle du SCD. Elles visent à initier une réflexion commune et des échanges.

Elles s'appuient sur les instances et circuits existants actuellement (septembre 2002) et qui peuvent évoluer.

La démarche part d'un postulat. Le fonds de droit allemand doit se trouver accessible en libre-accès à la Bibliothèque du Département des Recherches (3<sup>ème</sup> cycle). Ce choix permet<sup>13</sup> de contourner les inconnues à propos de la gestion des magasins des sites juridiques. L'organisation de ces magasins doit être complètement remise à plat. Toutes les ressources juridiques relatives au droit allemand (auquel on ajoute celui des pays de langue allemande) se trouveront in fine regroupées au même endroit et gérées comme une seule unité, tous supports confondus(monographies, périodiques, ressources électroniques). Cela peut préfigurer la constitution d'un fonds spécialisé. En outre, ce choix de libre-accès rejoint la demande des lecteurs du SCD et s'appuie sur une constatation faite dans certaines bibliothèques composantes et notamment à l'IEP : la part trop réduite de libre-accès nuit à une utilisation satisfaisante des collections au regard de leur intérêt quantitatif et qualitatif.

---

<sup>12</sup> La Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Genève a réalisé un excellent guide du lecteur « INFOLEX » dont on pourra ultérieurement s'inspirer.

<sup>13</sup> Voir à ce sujet les rapports de Isabelle Mauger et Régis Griesser (disponibles au SCD).



## **2 Les étapes de la réalisation**

### **2.1 Formaliser l'état des collections : élaboration d'un dossier**

Cette première étape constitue un préalable . Avant toute décision de nouveaux achats ou d'élimination de titres , il est nécessaire d'avoir une photographie exacte de ce qui est possédé.

L'analyse globale des ressources (voir partie 2) demande à être affinée. Le catalogue de l'URS sur le Web ne permet pas d'éditer une liste de titres en sélectionnant le critère de langue. C'est une interface d'interrogation à l'usage des utilisateurs, réalisée à partir des diverses bases Texto des bibliothèques composantes.

La base Loris (catalogue Ex-Libris) contient les ouvrages saisis à partir de janvier 2001 et ne concerne encore que certaines unités documentaires du SCD.

On éditera donc des listings à partir des bases Texto. Ce travail est déjà effectué pour la totalité des titres de monographies de langue allemande présentes à :

- La bibliothèque du Département (3<sup>ème</sup> cycle)
- la bibliothèque de l'Institut des Etudes Politiques
- la bibliothèque de l'Institut du Travail

et la moitié des titres des magasins de la Bibliothèque de la Faculté saisis dans Texto. Une liste sera établie pour la bibliothèque du CEIPI (Centre d'études internationales de la propriété industrielle), celle de l'IHEE (Institut des Hautes Etudes Européennes), celle de la Faculté et si possible celle de la bibliothèque du Centre d'Etudes Germaniques.

Ainsi avec les sources suivantes :

- le catalogue Ex-Libris (Loris) pour les acquisitions du SCD depuis janvier 2001
- Texto pour le reste des ouvrages

un état exhaustif des collections de langue allemande du SCD sera disponible sous forme d'une liste des titres comportant en outre les indications d'auteur, d'année d'édition, d'éditeur, et parfois d'indexation matière.

Un survol des dates d'édition des listes déjà réalisées montre le caractère vieilli des fonds. Ce résultat était attendu vu les conditions de constitution des collections des dix bibliothèques du SCD par réunion d'anciens fonds de la faculté de droit et des centres de recherche.

Concernant les ouvrages en allemand saisis et stockés en cartons dans le magasin de la bibliothèque de la Faculté, un tri par date d'édition fait apparaître que la majorité date de la période allemande (1870 à 1918).

Ces listings permettront de dresser une typologie détaillée des collections de langue allemande .

On déterminera la part des ouvrages à dominante juridique et quelles branches du droit sont particulièrement représentées. Cette analyse fera peut-être émerger d'autres points forts disciplinaires que l'on ne soupçonne pas.

Ce stade ne requiert pas de compétence disciplinaire : il s'agit de tirer les conclusions les plus apparentes, en particulier pour le critère chronologique. Disposer d'un catalogue permet de dégager des lignes de force à partir de comptages ou de statistiques simples.

Un élément déterminant pour le désherbage est le calcul du taux de recoupement des titres du SCD avec les titres possédés par la BNUS, en particulier pour décider de l'avenir des 4000 ouvrages de la Faculté en attente dans les cartons.

Le travail d'analyse effectué au cours de cette première étape se concrétise par la confection d'un dossier .

Il sera achevé pour la fin du premier trimestre de l'année 2003 (début avril 2003) sous réserve de l'accès aux collections du CEG. Sa forme est celle d'un document synthétique résumant les conclusions qui se sont dégagées et fournissant des éléments chiffrés. Il est tout à fait envisageable que la bibliothécaire délègue certaines tâches précises (moniteur, doctorant, collègues du SCD). Tout dépendra des « forces vives » et des compétences disponibles.

Il contient une présentation détaillée de ce que possède la BNUS en matière de droit allemand (collections anciennes et acquisitions récentes). Le(la)

bibliothécaire en charge du dossier aura rencontré le (la) responsable des acquisitions de droit à la BNUS ainsi que celui du Cadist. On ne saurait envisager la constitution d' un pôle autour du droit allemand à Robert Schuman sans tenir compte de ce qui est entrepris à la BNUS .

Ce tour d'horizon<sup>14</sup> est complété par un recensement des ressources relatives au droit allemand dans le périmètre de Strasbourg . On pense notamment aux bibliothèques des différentes institutions européennes (Conseil de l'Europe etc.) sous réserve de leur accessibilité.

On se renseignera enfin pour savoir si des financements sur projets sont possibles , soit à l'intérieur de l'université , soit en dehors du strict cadre académique. Ainsi du projet de mastère franco-allemand : comporte-il un volet documentaire ?

Le dossier comprendra donc des éléments d'information sur les aides et subventions existant au niveau d'institutions comme la Région Alsace ou l'Union Européenne (Interreg).

## **2.2 Présenter le dossier d'état des collections en commission des sites juridiques**

Le dossier est d'abord soumis à l'enseignante chargée, au niveau de toute l'Université, de la politique documentaire pour le droit. La présentation du dossier en commission sera préparée avec elle.

Au vu des conclusions ressortant du dossier -fort taux de recouvrement ou non des monographies ; abonnements en plusieurs endroits – seront dégagées en commun les différentes questions auxquelles devra répondre la commission afin d'élaborer un plan de développement des collections pour le « thème » que constitue le droit allemand.

Ne serait-il pas judicieux de procéder à des regroupements ? Ainsi l'Institut du travail possède des quantités de documents de langue allemande qui n'y sont pas

---

<sup>14</sup> Sur le modèle des informations recueillies par des doctorants de Lille II dans leur guide pratique « Les bibliothèques juridiques parisiennes ».

consultés .Il conviendra de les rapatrier ou non dans le fonds de droit allemand en fonction de leur intérêt. Les dix bibliothèques de l'URS peuvent-elles s'engager sur la voie d'une complémentarité des politiques documentaires ? Un partenariat peut-il être mis en place avec la BNUS ? Tels sont les axes principaux autour desquels doit s'engager le débat.

Il conviendra de lister précisément tous les enseignants concernés. On se référera pour cela au tableau analysant les besoins en documentation allemande (voir page 24).Ils seront conviés à la commission ou tenus informés pour ceux qui ne peuvent y assister. Outre les enseignants, d'autres personnes sont concernées par le sujet : les dix responsables de bibliothèques, les usagers étudiants représentés au sein du CEVU. C'est le rôle du (de la) bibliothécaire de veiller à une bonne diffusion des compte-rendus et des débats, de recueillir le maximum d'avis.

### **2.3 Définir des objectifs et les valider**

Les grandes orientations à donner au fonds de droit allemand seront décidées en commission au vu du bilan ressortant de l'état des lieux des collections, présenté par le(la) bibliothécaire et la chargée de politique documentaire.

Différentes options pourront successivement se concrétiser :

- D'abord proposer une vitrine complète du droit allemand, en prise sur l'actualité, de la même façon que l'UB Freiburg offre à ses juristes un échantillon représentatif du droit français <sup>15</sup>
- Puis choisir de spécialiser le fond : en droit des affaires, par exemple , compte tenu de l'importance prise par les enseignements en ce domaine(magistère, option germanique en AES. Les perspectives historiques pourraient alors être abandonnées à la BNUS.

Les points forts qu'aura dégagé le bilan des collections peuvent constituer autant d' indications pour une possible spécialisation.

---

<sup>15</sup> L' Université d' Aix-Marseille propose ainsi un fonds représentatif du droit allemand.

La constitution d'un fonds généraliste de droit allemand est une perspective réalisable dans le délai de deux années universitaires, soit à l'horizon de juin 2004. Une spécialisation pourra intervenir par la suite.

Des objectifs précis seront formalisés sous forme d'un document concis d'une ou deux pages constituant une charte. »Affirmant les priorités de constitution et de valorisation des collections, ce document répond à un souci de clarification des orientations pour l'ensemble des personnels, de pédagogie vis-à-vis des publics, d'identification des axes documentaires pour les partenaires et de lisibilité pour les tutelles. ».<sup>16</sup>

Celle-ci sera validée par la commission, la direction du SCD, le directeur du Département des recherches. Plusieurs réunions de la commission seront nécessaires pour la mettre au point. On prévoit donc de l'avoir achevée pour septembre ou octobre 2003.

La rédaction de cette charte permet de démarrer les deux volets du projet (voir partie 4, 1.) qui pourront être conduits de façon concomitante : mise à niveau du fonds de droit allemand de la Bibliothèque du Département des Recherches et désherbage des magasins de la Bibliothèque de la Faculté.

## **2.4 Mise à niveau du fonds de droit allemand de la Bibliothèque du Département des Recherches**

Il s'agit du fonds d'un millier de monographies en libre-accès. Ce sont des collections éparses issues d'anciennes bibliothèques des centres de recherche. Le fonds n'a pas de véritable cohérence ; il n'est pas entretenu et la cotation n'est pas satisfaisante.

En avril 2001, la commission a décidé un achat de manuels à hauteur de 1200 DM (613 Euros, 4021 francs), à partir d'une liste transmise par le responsable du magistère. Cette action était trop limitée.

La meilleure solution pour qu'un réel « toilettage » du fonds aboutisse est de constituer un binôme bibliothécaire-enseignant. Cet enseignant sera spécialiste de droit comparé franco-allemand ; le (la) bibliothécaire pourra être la personne qui

---

<sup>16</sup> Voir B.Calenge « Conduire une politique documentaire ».

aura monté le dossier d'état des collections et préparé les décisions de la commission. Mais des changements de personne, fréquents dans les bibliothèques, ne sauraient remettre en cause le projet.

L'intérêt de la collaboration entre un enseignant et un professionnel de la bibliothéconomie est de croiser une expertise disciplinaire de juriste avec une expertise technique en matière de désherbage et de traitement des collections.

La reconstitution du fonds comporte *une phase de désherbage* et *une phase de renouvellement de la collection*, pour l'essentiel par acquisition. Les deux opérations sont menées simultanément à partir de la rentrée universitaire 2003.

En binôme sont élaborés des critères de désherbage en fonction de la charte évoquée précédemment. S'agissant de droit, le critère P (Périmé), c'est à dire d'âge de l'information, ainsi que U (usagé)<sup>17</sup> devraient s'imposer de façon évidente. Le regard du spécialiste de droit comparé intervient pour affiner et compléter ces critères purement bibliothéconomiques.

La commission, organe actif de la politique documentaire des bibliothèques juridiques, validera ces critères (décembre 2003). Cette modalité permet la transparence des choix. Une raison pour laquelle le désherbage du fonds allemand n'a pas abouti jusqu'à présent réside justement dans l'absence de consensus clairement exprimé.

Parallèlement, le binôme travaillera à l'élaboration d'une liste d'ouvrages, qu'il s'agisse de renouvellements de titres ou de nouveaux achats. Il convient pour la constitution de cette liste de ne pas se limiter aux moyens financiers disponibles à un moment précis en la calibrant à cette aune. Plutôt que de suivre le processus habituel au SCD d'acquisitions au gré des prescriptions des enseignants, la démarche se veut globale.

Il s'agit de dresser une liste idéale des titres à posséder pour couvrir de façon satisfaisante les divers champs du droit allemand. C'est en fonction de cet objectif que l'on s'emploiera à dégager un budget.

---

<sup>17</sup> Voir critères de type IOUPI.

Si la volonté de faire aboutir le projet existe au sein de l'Université, on parviendra à le financer. Le dossier d'analyse des collections menée en amont aura vraisemblablement mis le doigt sur des doublons, en matière d'abonnements par exemple : cela générera des économies.

Le fonds de manuels de l' Universitätsbibliothek (UB) de Fribourg (Lehrbuchsammlung) servira de référence. Précisons brièvement cette notion de « Lehrbuchsammlung ». L'ensemble des manuels et ouvrages de base d'une discipline sont achetés en de multiples exemplaires. Ils sont rangés dans un magasin dit semi-ouvert, car les étudiants s'y servent seuls. Ce fonds est indépendant dans sa gestion de la collection de la salle de lecture, en libre-accès, même si certains titres sont évidemment présents aux deux endroits.

Se référer à cette « Lehrbuchsammlung » nous est apparu comme une solution simple à mettre en œuvre et garante de grande cohérence . Le plan de classement détaillé, d'une extrême clarté, est consultable en ligne, ainsi que l'ensemble des titres. On le rapprochera du fonds de droit allemand de quelques bibliothèques françaises (BNF, Cujas, Aix-Marseille, Paris ...). On consultera également les choix faits à Sarrebruck, particulièrement en pointe sur la thématique juridique franco-allemande. L'Université de la Sarre est en effet le siège de l'Université franco-allemande et d'un Centre d'Etudes juridiques franco-allemandes.

Ce travail de repérage sera coordonné par la (le) bibliothécaire. Un doctorant de l'URS, germanophone , familier de la UB Fribourg et de la Bibliothek für Rechtswissenschaft (bibliothèque de la Faculté de droit, « Rechtswissenschaftliches Seminar ) l'assistera dans la constitution de cette liste, dans le cadre des contrats de monitorat. Les « DURS », association des doctorants de l'URS, sont très actifs et susceptibles de fournir des éclairages précieux. Il est important de croiser des avis en provenance des chercheurs, tant étudiants qu'enseignants, francophones ou germanophones. Les réunions EUCOR et les visites réciproques ont permis de développer des contacts entre les personnels du SCD et ceux de l'UB Fribourg.

On sollicitera donc les avis de la Fachreferentin en sciences juridiques ainsi que ceux du responsable de la Bibliothek für Rechtswissenschaft . Ce dernier propose

de transmettre les fiches CIP<sup>18</sup> qu'il reçoit des éditeurs pour effectuer ses choix d'acquisition. Il a utilisé cette méthode avec un collègue de l'Université de Louvain (Belgique) afin de l'orienter dans ses choix d'ouvrages de droit allemand. La liste finalement élaborée par le binôme enseignant-bibliothécaire servira de base à la commission. Les différents interlocuteurs concernés par le droit allemand (voir tableau page 24) pourront l'infléchir. Elle permettra de planifier le rythme des achats en fonction des moyens budgétaires dégagés. De même que la charte, elle fera l'objet d'une validation. La préparation de la liste nécessitera plus de temps que la définition des critères de désherbage.

Les opérations liées au désherbage pourront commencer en janvier 2004, puisque les critères auront été validés précédemment en décembre.

La validation de la liste pourrait alors intervenir dans le courant du premier trimestre 2004 (avril 2004).

Il faut ensuite compter avec les délais de commandes, de cotation et de traitement des ouvrages. Une adaptation partielle du plan de classement pour le droit allemand sera nécessaire. La signalétique devra être renouvelée.

On fixe donc l'échéance de la rentrée 2004 pour les premiers résultats visibles du projet sur les rayons de la Bibliothèque du Département.

---

<sup>18</sup> Cataloguing in publication



## **2.5 Désherbage des magasins de la bibliothèque de la Faculté.**

Cette opération concerne deux lots d'ouvrages :

- les 4.500 monographies saisies dans le logiciel Texto dans un fichier séparé. Ce fichier n'est pas accessible pour le lecteur puisque les livres concernés sont entreposés dans des cartons et non communicables.
- Les vieux ouvrages de langue allemande en double épaisseur qui occupent inutilement des espaces de rayonnage

L'objectif est de faire place nette.

On constituera un second groupe de travail constitué d'un(e) bibliothécaire, d'un enseignant spécialiste d'histoire du droit et d'un doctorant travaillant sur des aspects historiques de droit allemand.

Le dossier présenté en avril 2003 aura fourni des éléments concernant le taux de recouvrement des 4500 ouvrages saisis avec les collections de la BNUS.

Le second groupe travaillant sur le désherbage du magasin de la Bibliothèque de la Faculté n'adoptera pas obligatoirement les mêmes critères que ceux choisis pour l'actuel fonds de droit allemand de la Bibliothèque de Recherche, ce dernier étant plus orienté vers l'actualité. Une fois les critères déterminés (validation des choix par la commission en décembre 2003), on les appliquera aux ouvrages déjà saisis et à ceux qui n'ont encore fait l'objet d'aucun traitement .

Certes les réticences à l'égard du désherbage sont naturelles, ainsi que l'explique bien Martine Blanc-Montmayeur (voir bibliographie). Mais le problème de l'espace devenant préoccupant au SCD, il faut se résoudre soit :

- à organiser l'accessibilité de ces fonds
- les confier à une structure qui a les moyens de le faire (éventuel silo strasbourgeois ; convention avec Fribourg ou autre bibliothèque d'EUCOR ; Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace.<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> En projet.

Raisonnement, les surfaces totales de la Bibliothèque du Département (900 mètres carrés) permettront de dégager au moins un double rayonnage supplémentaire pour le droit allemand, qui en occupe actuellement un.

A partir de décembre 2003, une fois le PDC complet voté (charte et critères de désherbage), le groupe de travail procédera à une sélection sur le groupe des quatre mille titres déjà saisis. Cette sélection sera intégrée au fonds de droit allemand en libre-accès à la Bibliothèque du Département.

Concernant les vieux ouvrages allemands non traités, le critère de mauvais état absolu en éliminera une partie non négligeable qui seront pilonnés.

La première tâche sera donc de mettre de côté les ouvrages en mauvais état. Il s'agit juste de sélectionner de visu les ouvrages vraiment détériorés, de les isoler, de les soumettre au jugement de l'enseignant et de ne garder que ce qui a une valeur incontestée et est susceptible d'être réparé. Cette tâche peut être entreprise dès maintenant (septembre 2002).

Une fois qu'un peu d'espace sera dégagé, il faudra vérifier pour chaque titre la présence dans le réseau EUCOR.

On traitera d'abord le cas des doublons en fonction de l'orientation donnée au fonds de droit allemand dans la charte. Ce second tri devrait éliminer de nouveau un nombre important d'ouvrages. Les ouvrages qui ne seront pas conservés seront pilonnés ou déposés en dépôt dans une autre bibliothèque EUCOR disposant de plus d'espace ou susceptible d'exploiter le fonds. Dans une telle hypothèse, un processus d'échanges pourrait se mettre en place .

Les ouvrages dont on ne pourrait pas affirmer avec certitude qu'une ou deux bibliothèques (selon le critère retenu) les conserve en vertu d'une mission de conservation seront a priori en nombre réduit. L'objectif à atteindre sera de ne conserver que ce que l'on peut réellement communiquer, de préférence en libre-accès à la Bibliothèque du Département.

Les ouvrages sélectionnés seront traités dans Loris et le SUDOC.

Pour les ouvrages actuellement saisis et stockés dans les cartons, la même démarche sera suivie. A partir du listing, on aura calculé le taux de recouvrement

dans le réseau EUCOR. On devrait ainsi parvenir à un lot d'ouvrages que l'on décidera de conserver et d'intégrer au fonds de droit allemand en libre-accès.

L'ensemble des principales tâches liées à ce désherbage du magasin de la Bibliothèque de la Faculté sont donc :

- le tri des ouvrages très abîmés pour les ouvrages non traités
- la vérification des doublons au niveau du réseau EUCOR pour ces derniers et les 4500 ouvrages déjà saisis
- la saisie dans Loris et le SUDOC et l' équipement

On peut commencer à s'y atteler dès maintenant (septembre 2002) comme projet à long terme avec échéance de la rentrée 2004. Ce délai peut paraître long, mais il tient compte des incertitudes en matière d'effectifs. Les trois tâches ci-dessus peuvent être sans inconvénient interrompues et reprises en fonction des personnels disponibles.

Cette échéance coïncide avec l'achèvement de l'opération de reconstitution du fonds de droit allemand.

**Tableau 10 : Etapes de réalisation du projet**

Quand ?	Etapes
Septembre 2002 à avril 2003	<p><b>FORMALISER L'ETAT DES COLLECTIONS : élaboration d'un dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Edition listes Texto manquantes (IHEE et Faculté) et Loris ; relier sommairement</i></li> <li>- <i>Typologie des collections</i></li> <li>- <i>Calcul du taux de recoupement avec les collections de la BNUS</i></li> <li>- <i>Rencontre avec le (la) chargé d'acquisition en droit à la BNUS</i></li> <li>- <i>Recensement des ressources juridiques de langue allemande à Strasbourg</i></li> <li>- <i>Collecte d'informations sur les financements (mastère ; Euroregio ; secrétariat à la recherche de l'URS)</i></li> <li>- <i>Présentation du dossier à la chargée de politique documentaire pour le droit</i></li> </ul>
Avril 2003 à juin 2003	<p><b>PHASE DE DISCUSSION DU DOSSIER EN COMMISSION D'ACQUISITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>information de tous les interlocuteurs concernés : rédaction de compte-rendus de réunions ; recueil d'avis</i></li> <li>-</li> </ul>
Septembre – octobre 2003	<p><b>FORMALISATION DES OBJECTIFS DEFINIS EN COMMISSION ET REDACTION D'UNE COURTE CHARTE POUR LE DROIT ALLEMAND</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>validée par les décideurs (direction du SCD ; président de la commission ; directeur du Département)</i></li> </ul>
Septembre 2003 à septembre 2004	<p><b>MISE A NIVEAU DU FONDS DE DROIT ALLEMAND DE LA BIBLIOTHEQUE DU DEPARTEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>critères de désherbage (validés en décembre 2003)</i></li> <li>- <i>réalisation des opérations de désherbage (mise à jour dans le catalogue, etc.)</i></li> <li>- <i>élaboration d'une liste de titres pour le fonds de droit allemand (validée en mars 2004)</i></li> <li>- <i>commandes, cotation, traitement des ouvrages, adaptation du plan de classement, signalétique</i></li> </ul>
Septembre 2002 à septembre 2004	<p><b>DESHERBAGE DES MAGASINS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE</b></p> <p>Dès septembre 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>tri des vieux ouvrages allemands en double épaisseur ; élimination des documents (il y a aussi des brochures et des périodiques) en très mauvais état</i></li> <li>- <i>contrôle de la présence des documents non éliminés dans le réseau EUCOR</i></li> <li>- <i>contrôle de la présence dans le réseau EUCOR des ouvrages saisis dans Texto</i></li> </ul> <p>En fonction de la charte de septembre-octobre 2003 et de la validation des critères de désherbage de décembre 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>sélection parmi les ouvrages conservés à l'issue de ces deux premiers tris.</i></li> <li>- <i>Traitement dans le SUDOC et LORIS et intégration au fonds de droit allemand en libre-accès à la Bibliothèque de l'Escarpe.</i></li> </ul>

## **Conclusion**

Ce projet porte sur un segment limité des collections du SCD. Il s'est développé à partir d'un regard transversal porté sur l'ensemble des ressources des dix bibliothèques. La même démarche, appliquée à d'autres fonds ou supports peut s'avérer un moyen de remédier à l'éclatement documentaire.

Au-delà d'objectifs fonctionnels, il se donne pour horizon de susciter des échanges entre les acteurs du SCD et au sein du réseau transfrontalier. Je mentionnerai pour terminer trois expériences de coopération transfrontalière extrêmement intéressantes comme modèles.

La Conférence commune des bibliothèques de l'interrégion « Nouvelle Hanse » a institué une coopération entre bibliothèques universitaires situées dans deux Etats fédéraux allemands (Basse-Saxe, Brème) et quatre provinces néerlandaises.

Dans l'Eurorégion Neisse, les bibliothécaires allemands, polonais et tchèques collaborent activement depuis 1993.

Enfin la bibliothèque de l'Université européenne Viadrina à Francfort sur Oder (Allemagne) s'est engagée dans un projet de construction commune avec la bibliothèque de Poznan (Pologne).

Ces expériences reposent certes sur des moyens matériels et budgétaires, mais aussi sur le tissage de relations humaines. Elles illustrent assez le fait que tout projet s'appuie sur le facteur humain.

## ***Index des tableaux***

1 : Les onze composantes de l'Université Robert Schuman	page 7
2 : Les dix bibliothèques du SCD de l'Université Robert Schuman	page 10
3 : Surfaces et collections traditionnelles (support papier)	Page 16
4 : Documentation électronique	Page 17
5 : Monographies et périodiques de langue allemande	Page 21
6 : Panorama des principales filières proposées à l'URS	Page 22
7 : Besoins en documentation allemande	Page 24
8 : Axes de la recherche à l'URS	page 26

# **Bibliographie**

## **PRINCIPES THEORIQUES DE GESTION ET D'EVALUATION DES COLLECTIONS**

**Calenge, Bertrand.** *Conduire une politique documentaire.* Paris : Cercle de la Librairie, 1999, 386 pages.(Bibliothèques)

**Travier, Valérie.** *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche.* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2001,185 pages.

**Drolet, Gaëtan , Giguère, Pierre, Houyoux, Philippe (et al.).** *Guide pour l'élaboration de politiques sectorielles de développement des collections.*Ed. révisée. Université Laval : Bibliothèque : Division des collections des sciences humaines et sociales, juin 1986 (document dactylographié)

**Giappiconi, Thierry.** *L'évaluation des ressources documentaires **In** : Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires.* Paris : Cercle de la Librairie, 2001, pp. 101-109.(Bibliothèques)

**Lafouge, T., Le Coadic Y.-F., Michel, C.** *Eléments de statistique et de mathématique de l'information.* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002, 319 p. (Cahiers de l'Enssib)

**Gaudet, Françoise et Lieber, Claudine.** *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections.* 2<sup>ème</sup> éd. rev. et augm. Paris : Cercle de la Librairie, 1999, 317 p. (Bibliothèques)

**Blanc-Montmayeur, Martine** « *Désherber : pourquoi ?* Bibliothèques de France à l'étranger. N° 2 ,oct.-nov.-déc. 1993

**GRIEBEL ,Rolf.** *Bestandsaufbau und Erwerbungspolitik in universitären Bibliothekssystemen : Versuch einer Standortbestimmung : Constitution de fonds et politique d'acquisition dans les systèmes de bibliothèques universitaires : tentative d'état des lieux.* Berlin : Deutsches Bibliotheksinstitut, 1994. (DBI Materialien ; 134)

**TÖNNESEN,Thomas.** *Rechtswissenschaften : Sächsische Landesbibliothek – Staats- und Universitätsbibliothek Dresden : Sciences juridiques : Bibliothèque Régionale de Saxe – Bibliothèque Universitaire et d'Etat de Dresde.*  
**In** :Erwerbungsprofile in universitären Bibliothekssystemen : Profils d'acquisition dans les systèmes universitaires de bibliothèques. Berlin : Deutsches Bibliotheksinstitut, 1999, p. 101-117 (DBI-Materialien, 189)

**Rupert, Hacker** .III.Teil,*Bibliothekarische Literaturversorgung, I. Literaturerwerbung* : **In** : *Bibliothekarisches Grundwissen*. 6., völlig neu bearbeitete Auflage. Munich : K. G. Saur , 1992, p.135-170.

### **COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

*Le Magistère de juristes d'affaires franco-allemands* .Université : Le journal de l'URS. Juin 2002, N°10, pages 2 et 3.

**Schröder ,Gerhard** .*Die deutsch-französische Zusammenarbeit ist fundamental : La coopération franco-allemande est fondamentale* ; zum Jubiläum des Frankreich-Zentrum. Freiburger Uni-Magazin , 3 , Mai 2002.

**Sühl-Strohmenger, Wilfried**.*Une coopération transfrontalière entre les universités du Rhin* : EUCOR. Traduit de l'allemand par Dominique Arot. Paris : BBF, 2001, tome 46, N° 3, p. 64-69.

**Dr.Bernhard**. *EUCOR : Europäische Konföderation der Oberrheinischen Universitäten*. EUCOR-Informationen des bibliothèques n°13, 1999, p. 5-8.

**Elsmann, Thomas**. *Die Neue Hanse Interregio – De Nieuwe Hanze Interregio (NHI) : Grenzüberschreitende Bibliothekskooperation im historischen Rahmen : L'interregio „Nouvelle Hanse : une coopération entre bibliothèques à travers les frontières et dans un cadre historique*. Bibliothek, Forschung und Praxis, 23, N°2,1999.

**Eich, Ulrike et Happel, Hans-Gerd**. *Grenzüberschreitende Zusammenarbeit in Frankfurt (Oder) : Coopération de bibliothèques allemandes et polonaises à Francfort (Oder)*. Bibliothek, Forschung und Praxis, 23, N°2, 1999.

**Leutemann, Christian et Reim, Birgit**. *Sechs Jahre grenzüberschreitende Zusammenarbeit mit polnischen und tschechischen Bibliotheken der Euroregion Neisse : Six années de coopération avec des bibliothèques polonaises et tchèques dans l'Eurorégion Neisse*. Bibliothek Forschung und Praxis, 23, N°2. 1999.

### **BIBLIOTHEQUES ET MONDE GERMANIQUE**

**Thun, Hans-Peter**. *Eine Einführung in das Bibliothekswesen der Bundesrepublik Deutschland : Intoduction à la bibliothéconomie de la République Fédérale*. Berlin : Deutsches Bibliotheksinstitut, 1995, 47 pages.

*Bibliothekstaschenbuch 98* .Bock + Herchen Verlag ,1998.

**Stock, Volker et Schenkelberg, Ulrike**. *Germano-fil. Guide des sources documentaires sur le monde germanique disponibles à Paris et en région parisienne*. Travaux et documents du CIRAC,1989.



## SCIENCES JURIDIQUES

**Aubert, Jean-Luc.** *Introduction au droit.* 7<sup>ème</sup> éd. mise à jour. Paris : PUF, 1993, 127 p. (Que sais-je ? 1808)

**David ,René.** *Les grands systèmes de droit contemporain.* Paris : Dalloz, 1966.

**Tanguy, Yann.** *La recherche documentaire en droit*?. Paris : Puf, 1991.

**Dutrieux, Damien, Henon, Jacques-Olivier.** *Les bibliothèques juridiques parisiennes: Guide pratique.* Paris : L'Harmattan, 1996 (Etude dans le cadre des travaux de l'Ecole doctorale de Lille II)

**Ebke, Matthew.W et Finkin, F.** *Introduction to German Law.* La Hague :Kluwer Law international, 1996.

## LES BIBLIOTHEQUES STRASBOURGEOISES

**Delrieu, Suzanne.** *Les bibliothèques strasbourgeoises. Rapport de l'IGB.* 1989. 29 pages + annexes.

**Munier, Delphine.** *L'émergence d'un catalogue collectif local en milieu universitaire.* Mémoire d'étude ; DCB : Lyon : ENSSIB, 1994.

**Pelletier, Anne.** *Réorganisation de la Bibliothèque de la Faculté de Droit. Université Robert Schuman Strasbourg III.* Projet professionnel personnel. Villeurbanne : IFB, 1994.

**Roller, Aude.** *U2-U3 : une bibliothèque pour deux universités.* Revue de l'ABF, 2002, N° 2, pp.70-72.

## DIVERS

**Roda, J.C.** *Gestion budgétaire.* **In** : Gestion des BU. : Guide pratique.1993, p.36-46.

## ***Table des annexes***

**ANNEXE 1 : PLAN DES BIBLIOTHEQUES .....I**

**ANNEXE 2 : EXTRAITS DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2001-2004 DE  
L'UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN .....III**

## ***Annexe 1 : Plan des bibliothèques***



***Annexe 2 : Extraits du contrat de  
développement 2001-2004 de  
l'Université Robert Schuman***



































